FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg

Numéro de catalogue PA43004

Non disponible. Description du produit

Solide. Type de produit

Non disponible. Autres moyens d'identification

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recherche et développement Réactif analytique. Chimie analytique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd Heures ouvrables

Amersham Place 08.30 - 17.00 Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 69 35 67 00

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay

F-91898 Orsay Cedex

Organisme de conseil/centre antipoison national

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris France

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48 Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 25005426

Page 1 de 11

Date de validation 2 Janvier 2013

Version 5

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange Définition du produit

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3, H412

Composants de toxicité inconnue Fourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 11.9%

Composants d'écotoxicité Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

inconnue

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Xn; R22 Classification R52/53

Dangers pour la santé humaine Nocif en cas d'ingestion.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour Dangers pour l'environnement

l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Pas de mention d'avertissement. Mention d'avertissement

Mentions de danger Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention Non applicable. Stockage Non applicable. Élimination Non applicable.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Contient du (de la) Cy2 (mono-reactive). Peut déclencher une réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus

d'une fermeture de sécurité pour

les enfants

Non applicable.

Avertissement tactile de danger Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible.

lieu à une classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

Mélange

			<u>Classification</u>		
Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
dzoture de sodium	CE: 247-852-1 CAS: 26628-22-8 Index: 011-004-00-7	0.44	T+; R28 R32 N; R50/53	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H310 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Cy2 (mono-reactive)	-	0.22	Xn; R20/21/22 R42/43	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317	[1]



Référence

Page 2 de 11

25005426

Date de validation 2 Janvier 2013



Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg PA43004

	Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R intégral des mentionnées ci-dessus. Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	
--	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures

et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez

de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter Contact avec la peau

un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les

chaussures à fond avant de les remettre.

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à Ingestion

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne

est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque

supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation Protection des sauveteurs

appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à

bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Aucune donnée spécifique. Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique. Inhalation Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau Ingestion Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des Note au médecin traitant

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.



Référence

25005426



SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Aucun connu. Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélanae

Dangers dus à la substance ou au Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des

6.4 Référence à d'autres sections Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.



Référence 25005426

Page 4 de 11

Date de validation 2 Janvier 2013



y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Recherche et développement Réactif analytique. Chimie analytique.

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Zzoture de sodium	Ministère du travail (France, 10/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraingnantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail. VLE: 0.3 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VME: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.



Référence 25005426

Date de validation 2 Janvier 2013



Page 5 de 11

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, Protection respiratoire

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de

protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Solide État physique Blanc Couleur Inodore Odeur Non disponible. Seuil d'odeur Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Mon applicable. Point d'éclair Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible. Non disponible. Durée de combustion Non disponible. Vitesse de combustion Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou d'explosion

Non disponible.

Non disponible. Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative

Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Solubilité(s)

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Propriétés d'explosivité N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Non disponible. Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses 10.1 Réactivité

Le produit est stable. 10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Aucune donnée spécifique. 10.4 Conditions à éviter 10.5 Matières incompatibles Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.



Référence 25005426

Page 6 de 11



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dzoture de sodium	DL50 Cutané DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat Rat	20 mg/kg 50 mg/kg 27 mg/kg	- -

Conclusion/Résumé Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
ốrale	5406.1 mg/kg
Cutané	4004.5 mg/kg

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Sensibilisant</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies Voies d'entrée probables :Orale, Cutané, Inhalation.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec les yeux
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.Contact avec les yeuxAucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Non disponible.



Référence 25005426

Date de validation 2 Janvier 2013



Page 7 de 11

Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg PA43004

Effets potentiels différés Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition	
dzoture de sodium	Aiguë CE50 0.348 mg/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	
	Aiguë CE50 6.4 à 8.9 mg/L Eau douce	Crustacés - Simocephalus serrulatus - Larves - stade larvaire	48 heures	
	Aiguë CE50 4.2 à 6.2 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Larves - stade larvaire	48 heures	
	Aiguë CL50 0.68 mg/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 0.6 g	96 heures	

Conclusion/Résumé Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable.vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de

l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.



Référence 25005426 Page 8 de 11



Date de validation 2 Janvier 2013

Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg PA43004

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) nº 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions Non applicable.
applicables à la fabrication, à la
mise sur le marché et à l'utilisation
de certaines substances et
préparations dangereuses et de
certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'EuropeIndéterminé.Substances chimiques sur listeNon inscrit

noire

Substances chimiques sur liste

prioritaire

Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau Non inscrit

Réglementations nationales



Référence 25005426



Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg PA43004

Surveillance médicale renforcée

Krrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: Non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du Non inscrit tableau I de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau II de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité

SECTION 16: Autres informations

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

chimique

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Réglement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]			
Classification Aquatic Chronic 3, H412		Justification Méthode de calcul	
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Chronic 3, H412 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	
Texte intégral des phrases R abrégées	R28- Très toxique en cas d'ingestion. R22- Nocif en cas d'ingestion. R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R32- Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	T+ - Très toxique Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement		



Date d'impression

Date d'édition/ Date de révision

Date de la précédente édition

Référence 25005426

03 Janvier 2013

02 Janvier 2013 13 Juin 2011

Page 10 de 11



Rabbit IgG, Cy™3-Linked, 1 mg
PA43004

Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations

préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25005426

